



AVIS DE VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Numéro de l'avis : IMQ-2023-02
Date d'envoi : 25 janvier 2023
Destinataires : Membres du comité de gestion de la qualité
Sujet : Version officielle de la TP 4957 - Cours de formation aux fonctions d'urgence en mer

La *Sûreté et sécurité maritime* / *Transports Canada* publiera la mise à jour de la TP 4957 sur son site Web. Pour le personnel de l'Institut maritime, la version la plus récente est aussi disponible dans l'espace partagé suivant : TP Transports Canada.

RESPONSABILITÉ

Les gestionnaires, membres du CGQ, ont la responsabilité de veiller à ce que les changements soient communiqués au personnel de leur équipe concerné. Si requis, ces changements doivent se refléter dans des modifications aux politiques, protocoles et procédures. Les projets de modification doivent être déposés, pour approbation, au Comité de gestion de la qualité.

Les responsables de la coordination départementale ont la responsabilité de veiller à ce que les enseignants soient informés des avis de veille et des modifications impactant sur le contenu des cours, que les plans de cours approuvés annuellement reflètent ces changements et que les notes de cours et le matériel pédagogique soient mis à jour.

ARCHIVAGE

Il est à noter que tous les avis de veille publiés sont archivés sur le site internet de l'IMQ - dans la section [Veille réglementaire](#).